

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2021

Présents : MM. BERTRAND, BUSSEZ, LORRAIN, NICOLAS, RAULOT, FRANCOIS et Mme CHAVRELLE

Absents excusés : Mme PESCHELOCHE (ayant donné pouvoir à M. NICOLAS) et M. JEUKENS (ayant donné pouvoir à M. BUSSEZ)
M. FRANCOIS est nommé secrétaire à l'unanimité des présents.

1) Vote du compte de gestion 2020

Après avoir distribué la page des résultats budgétaires de l'exercice 2020, ainsi que celle des résultats d'exécution du budget principal, le maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents (+ 2 voix pour par procuration de Mme PESCHELOCHE à M. NICOLAS et M. JEUKENS à M. BUSSEZ), le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2020.

2) Compte administratif 2020

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	338.478,76 €	
Recettes	259.574,74 €	
Déficit de clôture :	78.904,02 €	+ 59.137,77 € (= 002 report N-1)

Investissement

Dépenses	1.050.642,68 €	
Recettes	357.690,15 €	
Déficit de clôture :	692.952,53 €	+ 738.030,07 € (= 001 report N-1)

Restes à réaliser investissement

Dépenses	86.684,89 €
Recettes	241.580,06 €

Hors de la présence de M. NICOLAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents (+ 1 voix pour par procuration de M. JEUKENS à M. BUSSEZ) le compte administratif du budget communal 2020.

3) Délibération d'affectation

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020	- 78.904,02 €
-----------------------------	---------------

(A)	
Report à nouveau (B)	+ 59.137,77 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 (A+B)	- 19.766,25 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)		+ 45.077,54 €
Restes à réaliser : Dépenses : 86.684,89 €	Restes à réaliser : Recettes : 241.580,06 €	Soldes des restes à réaliser : + 154.895,17 € (D)

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0 €
---	-----

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents (+ 2 voix pour par procuration de Mme PESCHELOCHE à M. NICOLAS et M. JEUKENS à M. BUSSEZ) d'affecter au budget 2021 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0 €
---	------------

2°) Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement 19.766,25 €
--

4) Vote des taxes foncière et foncière non bâti

Par délibération du 29 juin 2020, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :
- 11,30 % pour la taxe foncière bâti

- 10,49 % pour la taxe foncière non bâti

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de la taxe foncière bâti 2020 du Département (25,72 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière bâti de la commune est de 37,02 % (soit le taux communal de 2020 : 11,30 % + le taux départemental de 2020 : 25,72 %).

Le maire propose, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de la taxe foncière bâti (11,30 % + 25,72 %),

- de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

* taxe foncière bâti : 37,02 %

* taxe foncière non bâti : 10,49 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par une voix contre (M. BERTRAND) et 6 pour (+ 2 voix pour par procuration de Mme PESCHELOCHE à M. NICOLAS et M. JEUKENS à M. BUSSEZ), de ne pas augmenter les taux de 2020

- 11,30 % + 25,72 % taux départemental, soit 37,02 % pour la taxe foncière -bâti-

- 10,49 % pour la taxe foncière -non bâti-

5) Amortissement subvention eau et assainissement

Le maire donne lecture d'un mail transmis par la trésorerie de Ligny indiquant qu'il convient d'amortir la subvention versée au budget assainissement en 2008, soit un reste à amortir de 155.349,34 €.

Le maire propose donc un amortissement sur 15 ans et les écritures comptables suivantes :
- 155.349,34 : 15 = 10.356,62 € à porter aux articles 139/040 (dépenses investissement) et 777/042 (recettes de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 3 abstentions (MM. BERTRAND, FRANCOIS et RAULOT) et 4 pour (+ 2 voix pour par procuration de Mme PESCHELOCHE à M. NICOLAS et M. JEUKENS à M. BUSSEZ) d'amortir la subvention sur 15 ans et de porter les sommes proposées sur le budget 2021.

6) Budget 2021

Un état préparatoire détaillé par article comptable est distribué à chaque conseiller. Le conseil municipal s'est déjà réuni pour préparer le budget le 17 mars 2021.

Le budget fait apparaître une section d'**investissement** d'un montant de 545.762,21 € (qui s'équilibre en dépenses et en recettes) avec 86.684,89 € de restes à réaliser en dépenses et 241.580,06 € de restes à réaliser en recettes et une section de fonctionnement (qui s'équilibre en dépenses et en recettes) d'un montant de 320.172,42 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents (+ 2 voix pour par procuration de Mme PESCHELOCHE à M. NICOLAS et M. JEUKENS à M. BUSSEZ), d'approuver le budget 2021.

Divers

* Le maire :

- va demander au service des domaines la liste des biens sur la commune de LOISEY

- suggère également de revoir les commissions suite aux démissions de Mme RINALDI-LIROT et M. PAPAZOGLU.

- propose de distribuer la lettre de M. Gérald MICHEL, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement à la Com d'Agglo, ainsi qu'un écrit explicatif de la mairie, aux habitants.

** M. BUSSEZ va préparer une communication sur le budget pour le bulletin communal.*

** M. RAULOT fait remarquer que le mur de soutènement du ruisseau, rue Entre Deux Ponts, est en très mauvais état. Un devis sera demandé.*

** M. BERTRAND informe le conseil que Meuse Nature Environnement a retenu le projet « vergers et vignes » présenté par LOISEY et que des arbres seront plantés avec la participation d'habitants volontaires. L'école pourrait être associée à cette action.*

M. Axel BERTRAND donnera une conférence sur la permaculture à LOISEY, dès que les conditions sanitaires le permettront. M. BERTRAND propose également de procéder à un nettoyage des chemins qui mènent au Mont Blanc.

** M. BUSSEZ propose de mettre en place une opération, en partenariat avec un pépiniériste, auprès des habitants « acheter un arbre et le planter ».*

** Penser également à compléter le questionnaire « PLUI » transmis par la Com d'Agglo.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Loisey, le 16 avril 2021

Le maire,